

Délégation Académique à l'Action Culturelle

VADEMECUM 2015-2016

Ce vademecum regroupe un ensemble de fiches techniques qui pourront vous être utiles dans la mise en place et l'accompagnement du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Sophie Josseaux – Coordinatrice académique

Philippe Zinetti - IA-IPR d'arts plastiques – Délégué Académique à l'Action Culturelle

Table des matières

Partie 1 : Informations pratiques	3
Fiche N° 1.1 : Organigramme de la Délégation Académique à l'Action Culturelle - Rectorat.....	4
Fiche N° 1.2 : Organigramme de la Délégation Académique à l'Action Culturelle - DSDEN.....	5
Fiche N° 1.3 : Autres services ressources	6
Fiche N° 1.5 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Aisne.....	8
Fiche N° 1.5- ter : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Somme.....	10
Fiche N° 1.6 : Les textes officiels de l'EAC	11
Fiche N° 1.7 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) suivis par la DAAC/les DSDEN.....	12
Fiche N° 1.8 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative de l'éducation nationale	13
Fiche N° 1.9 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil régional de Picardie	14
Fiche N° 1.10 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de l'Aisne	15
Fiche N° 1.11 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de l'Oise.....	16
Fiche N° 1.12 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de la Somme.....	17
Partie 2 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : fiches informations	18
Fiche N° 2.1 : le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) : définitions	19
Fiche N° 2.2 : Le référentiel du Parcours d'Education Artistique et Culturelle.....	20
Partie 3 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : Fiches actions	21
Fiche N° 3.1 : Réaliser un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle.....	22
Fiche N° 3.2 : Respecter les principes pour mettre en œuvre un PEAC	23
Fiche N° 3.3 : S'appuyer sur la démarche de projet	24
Fiche N° 3.4 : Construire un projet d'éducation artistique et culturelle	25
Fiche N° 3.5 : Favoriser le partenariat	26
Fiche N° 3.6 : Construire des liens privilégiés : le jumelage.....	27

Partie 1 : Informations pratiques

Fiche N° 1.1 : Organigramme de la Délégation Académique à l'Action Culturelle - Rectorat

Délégué Académique à l'Action Culturelle	Philippe Zinetti <i>IA-IPR d'arts plastiques, en charge du cinéma audiovisuel</i>	03.22.82.39.42 http://www.ac-amiens.fr/action-culturelle/	philippe.zinetti@ac-amiens.fr
Coordination	Sophie Josseaux <i>Enseignante - EPS - collège Abel Lefranc - Lassigny</i>		sophie.josseaux@ac-amiens.fr
Secrétariat	Françoise Gourguechon <i>Adjaenes P - Rectorat</i>		ce.daac@ac-amiens.fr

Chargés de mission : Ce sont des enseignants qui ont une mission de quelques heures hebdomadaires au sein de la DAAC. Affiliés à un domaine culturel, ils sont néanmoins recrutés pour accompagner les établissements dans leurs projets interdisciplinaires et dans la mise en place du Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC).

Archéologie	Isabelle Guyot <i>Enseignante - Histoire géographie – Lycée Jean Racine - Montdidier</i>	isabelle-G.Guyot@ac-amiens.fr
Arts – Architecture –Photographie Suivi des Galeries d'exposition en établissements	Régis Dargnier <i>Enseignant – Arts plastiques – Lycée Boucher de Perthes - Abbeville</i>	regis.dargnier@ac-amiens.fr
Cinéma-audiovisuel	Agnès Van Bellegem <i>Enseignante – Lettres – Lycée Jules Uhry - Creil</i>	Agnes-Jeanne.Van-Bellegem@ac-amiens.fr
Cinéma – audiovisuel : Suivi des enseignements facultatifs et spécialité	Hélène Loret <i>Enseignante – Arts plastiques – Lycée Gérard de Nerval - Soissons</i>	helene.loret@ac-amiens.fr
Cirque - Danse	Mickaël Pasini <i>Enseignant – EPS – Lycée La Hotoie - Amiens</i>	mikael-sebastie.pasini@ac-amiens.fr
Culture scientifique Développement durable	Stéphane Boué <i>Enseignant – Physique - Chimie - Collège des Fontaines – Poix de Picardie</i>	stephane.boue@ac-amiens.fr
Culture technique	Eve Langlet <i>Enseignante - Technologie – Lycée Edouard Branly - Amiens</i>	eve.langlet@ac-amiens.fr
Lecture, Ecriture	Agnès Orosco <i>Enseignante – Lettres – Lycée Lamarck - Albert</i>	agnes.orosco@ac-amiens.fr
Musique, Arts du son	Jean Courtin <i>Enseignant – Education musicale – Collège Jules Verne – Rosières en Santerre</i>	jean.courtin@ac-amiens.fr
Patrimoine monumental et industriel Suivi des services éducatifs	Bruno Carpentier <i>Enseignant - Histoire géographie – Lycée Jean Racine - Montdidier</i>	bruno.carpentier@ac-amiens.fr
Théâtre	Juliette Dupont <i>Enseignante – Lettres – Collège Gérard Philipe - Froissy</i>	juliette-delphi.dupont@ac-amiens.fr
Théâtre : Prix ado du théâtre contemporain - Réseau arts vivants ville d'Amiens	Mirita Merckaert-Ribeiro <i>Enseignante – Lettres – Lycée Edouard Gand - Amiens</i>	mirita.merckaert@ac-amiens.fr

Fiche N° 1.2 : Organigramme de la Délégation Académique à l'Action Culturelle - DSDEN

Aisne – DSDEN :

Coordination	Houria Delourme	03.23.26.22.06	cpd02.actionculturelle@ac-amiens.fr
---------------------	-----------------	-----------------------	--

Chargés de mission :

Théâtre	Philippe Chatton <i>Enseignant – EPS – Collège St Just - Soissons</i>	philippe.chatton@ac-amiens.fr

Oise – DSDEN :

Coordination	Dominique Vincent	03.44.06.45.89	ce.action-educ60@ac-amiens.fr
---------------------	-------------------	-----------------------	--

Chargés de mission :

Cinéma-audiovisuel - Arts	Sandrine Salot <i>Enseignante Arts plastiques – Collège Romain Rolland - Mouy</i>	sandrine.salot@ac-amiens.fr
Culture scientifique Développement Durable	Christine Meucci <i>Enseignante Technologie – Collège Léonard de Vinci – Sainte-Genève</i>	christine.meucci@ac-amiens.fr
Musique	Bruno Leleu <i>Enseignant Education musicale – Collège Louis Pasteur - Noyon</i>	bruno.leleu@ac-amiens.fr
Patrimoine - Devoir de mémoire	Guillaume Lanussé <i>Enseignant Lettres – Collège Jules Valles – St Leu d'Esserent</i>	guillaume.lanusse@ac-amiens.fr

Somme – DSDEN :

Coordination	Juliette Goret-Drouhin <i>Enseignante Documentaliste</i>	03.22.71.25.58	action-culturelle80@ac-amiens.fr
---------------------	---	-----------------------	--

Fiche N° 1.3 : Autres services ressources

IA-IPR	Toutes les disciplines	03.22.82.39.70	
CARDIE : Conseiller Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation.	Cristina De Oliveira	03.22.82.39.93	<p>Missions (<i>sources Eduscol</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer, accompagner, valoriser les équipes innovantes - aider au suivi et à l'analyse des actions innovantes - aider à la mise en œuvre des actions - soutenir les enseignants voulant s'inscrire dans une démarche réflexive par-rapport à leurs projets : comment analyser leurs résultats au regard des objectifs ? Quelle plus-value pédagogique ? Quelles modifications de l'acte d'enseigner ? Comment pérenniser les actions ? <p><i>Plus d'information : site Eduscol</i></p>
DAN : Déléguée Académique au Numérique	Nathalie Herr	03.22.82.39.52	<p>Missions (<i>sources Eduscol</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter la Mission Académique pour le Numérique Educatif (MANE) - conduire et suivre la politique académique en matière de numérique pédagogique
DAREIC : Délégué Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération	Phillip Simmonds	03.22.82.69.35	<p>Missions (<i>sources Eduscol</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définies par la Circulaire N°2007-099 du 27/04/2007 ; BO N° 18 du 03/05/2007 - coordonner les activités dans ce domaine : échanges de classe, activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, perfectionnement linguistique d'enseignants, soutien pédagogique à des établissements étrangers
CAST : Correspondant Académique Scientifique et Technologique	Fabrice Browet	03.22.82.39.70	

Fiche N° 1.4 : Les services éducatifs : missions et situation géographique

Textes de référence : Circulaire N°2010-040 du 30/03/2010 ; BO N°15 du 15/04/10

Site académique : <http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/les-services-educatifs/>

Missions :

Les enseignants missionnés au sein d'un service éducatif auront à charge d'**informer** le milieu scolaire des activités et ressources proposées par l'institution culturelle et **promouvoir sa fréquentation**. Ils doivent également **concevoir** et mettre en place un **programme d'activités culturelles** adapté au public scolaire.

Ils sont amenés à **conseiller** les enseignants, **préparer leur accueil**, produire et mettre à disposition des **ressources pédagogiques**.

Au total : 31 services éducatifs représentés par 43 enseignants :

Aisne : 6 services éducatifs / 6 enseignants

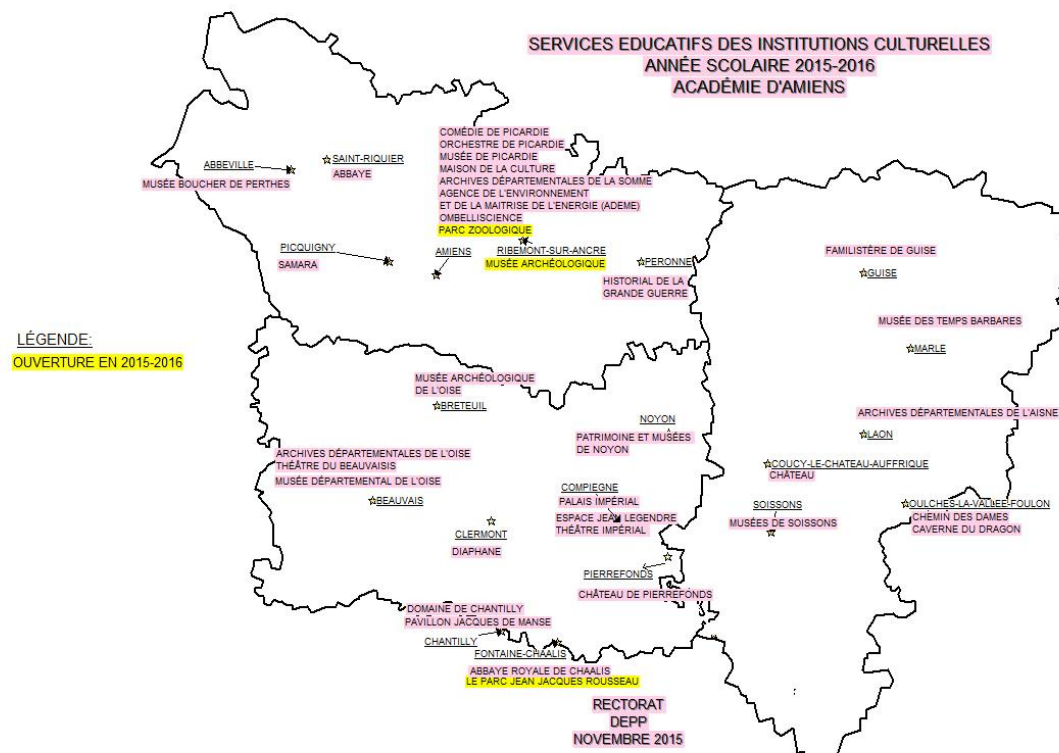
17 Musées

Oise : 12 services éducatifs / 15 enseignants

3 archives

Somme : 13 services éducatifs / 22 enseignants

10 autres structures culturelles



Fiche N° 1.5 : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Aisne

Nom du Service Educatif	Contact		nom du Responsable du service culturel et pédagogique	Jours de permanence/horaires
Archives départementales de l'Aisne	Jean-Louis BAUDOT 03.23.24.61.47	jean-louis.baudot@ac-amiens.fr	Michel SARTER - directeur Jean-Pierre ALLART - responsable du pôle	Mardi matin + mercredi après-midi (sur rdv)
Château de Coucy-le-Château	Hélène PEGUES 03.23.52.71.28	helene.pegues@ac-amiens.fr	Eva Grangier Menu, administratrice du château	Vendredi après-midi 14h-17h30
Chemin des Dames, Caverne du dragon	Philippe QUEREL 03.23.25.14.18	philippe.querel@ac-amiens.fr	Mme Anne Bellouin	Jeudi 9h30-11h30
Familistère de Guise	Jérémy MONTEYNE 03.23.61.35.36	jeremymonteyne@familistere.com	Xavier Carbajal	vendredi journée
Musées de Soissons (St Léger et Arsenal)	Camille POIREL 03.23.93.30.50	camille.poirel@ac-amiens.fr	Patricia Langlais-Votte	mercredi matin 8h00-12h00
Musée des Temps Barbares	Marie-Thérèse CARIOU 03.23.24.01.33	marie-ther.cariou@ac-amiens.fr	aucun	mercredi journée

Fiche N° 1.5- bis : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Oise

Nom du Service Educatif	Contact		nom du Responsable du service culturel et pédagogique	Jours de permanence/horaires
Abbaye Royale de Chaalis – Parc Jean-Jacques Rousseaux	Valérie Le Floc'h	Valerie.Le-Floc-H@ac-amiens.fr	Jean-Marc Vasseur	
Archives départementales de l'Oise	Delphine Labeau 03 44 10 42 00 Marie-Corinne Gronnier	delphine.labeau@ac-amiens.fr marie-corinne.gronnier@ac-amiens.fr	Directrice : Clothilde Romet Responsable du SE : Frédéric Giraudet	DL : Jeudi de 9h-16h MCG : jeudi 14h-17h
Château de Pierrefonds	Sophie Dutheillet de Lamothe 03 44 42 72 73	sophie.dutheillet-de-lamothe@ac-amiens.fr	Responsable du SE : Caroline Calpéna	Lundi après-midi
Diaphane	Céline Garénaux 09 83 56 34 41	celine.garenaux@ac-amiens.fr	Lili Hemme	Jeudi matin
Domaine de Chantilly	Aimeric Audegond Eric Schwald 03 44 27 31 68	aimeric-daniel.audegond@ac-amiens.fr eric.schwald@ac-amiens.fr	Félicie Contenot	Mercredi 8H30-12H30
Espace Jean Legendre - Compiègne	Jérôme Dewasch 03 44 92 76 83	jerome.dewasch@ac-amiens.fr	Olivier Lage	Jeudi matin 9h30-12h30
Musée Archéologique de l'Oise	Audrey Aragnou 03 64 58 80 00	audrey.aragnou@ac-amiens.fr	Véronique Boureux	mercredi après-midi - 13h15-17h15
Musée départemental de l'Oise	Rémi Comolet Pierre Prado 03 44 11 43 83	remi.comolet@ac-amiens.fr pierre-marie.prado@ac-amiens.fr	Audrey Magnan	Mardi matin 8h30 12h30
Palais Impérial de Compiègne	Pascal Galtier 03 44 40 19 56	pascal.galtier@ac-amiens.fr	Florence Papri	Mercredi 9h-12h - 13.30-16.30
Patrimoine et Musées de Noyon	Thierry Hardier 03 44 09 76 12	thierry.hardier@ac-amiens.fr	Laurent Cessin David Gadanho	Mardi 14h- 16h Vendredi (semaine A) 10h -12h Jeudi (semaine B) 14h - 16h
Pavillon Jacques de Manse	Chloé Lafarge 03 44 62 01 33	chloe.lafarge@ac-amiens.fr	Stéphanie Letrain	Mardi 16h30-18h30 (parfois 11h-12h00)
Théâtre du Beauvaisis	Sylvie Cherel 03 44 06 08 22	sylvie.cherel@ac-amiens.fr	Pascal Deboffle Directeur de la Communication	Mardi de 13h30 à 17h30

Fiche N° 1.5- ter : Liste des services éducatifs de l'académie d'Amiens : Somme

Nom du Service Educatif	Contact		nom du Responsable du service culturel et pédagogique	Jours de permanence/horaires
Abbaye Royale de Saint-Riquier	Anne Defernand 03 22 99 96 23	anne.defernand@ac-amiens.fr	Laura Puech	Mardi après-midi
Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie - ADEME	Cathy Dumont 03 22 45 55 35	cathy.dumont@ac-amiens.fr	Evelyne Journaux	Mardi matin 8h00-12h00
Archives départementales de la Somme	Jean-Christophe Momal Elise Cassel 03 60 03 49 50	jean-christophe.momal@ac-amiens.fr elise-claude-el.pestre@ac-amiens.fr	Elise Bourgeois (directrice adjointe des archives de la Somme)	Elise Cassel présente le vendredi de 9h15-12h15 - 13h15-16h15 Jean-Christophe le mardi de 9h-12h ou 13h30 16h30 selon les semaines
Comédie de Picardie AMIENS	Elisabeth Carpentier 03 22 22 20 20	elisabeth.carpentier@ac-amiens.fr	Lisa Willmann	jeudi de 13h30-17h30
Historial de la Grande Guerre	Jean-François Birebent André Briudes Laurent Mariaud Christophe Thomas 03 22 83 14 18	jf.birebent@historial.org andre.briudes@ac-amiens.fr laurent.mariaud@ac-amiens.fr christophe.thomas@ac-amiens.fr	aucun	8:00 à 17:30. Tous les jours pour Christophe. Tous les jeudis pour toute l'équipe. Les mardis en semaine A pour JF Birebent.
Musée de Picardie	Isabelle Guyot Alexandra Beurrier Catherine Lemaire Patrick Liebart Pascale Zimmer-Guy 03 22 97 14 03	isabelle-g.guyot@ac-amiens.fr alexandra.beurrier@ac-amiens.fr catherine.lemaire1@ac-amiens.fr patrick.liebart@ac-amiens.fr pascale.zimmer-guy@ac-amiens.fr	Aurélie Maguet	IG : jeudi après-midi AB : jeudi après-midi CL : lundi au vendredi PL : Jeudi 10h-12h00/14h00-16h00 PZG: mercredi et jeudi après-midi
Maison de la Culture	Jean Courtin Delphine Petit 03 22 97 79 79	jean.courtin@ac-amiens.fr delphine.petit@ac-amiens.fr	Claire Emmanuelle Bouvier	DP: vendredi 8h30-12h30 JC : vendredi 14h – 18h
Musée Archéologique de Ribemont sur Ancre	Mathieu Lavallée 03 60 01 53 50	mathieu.lavallée@ac-amiens.fr	Yoann Zotna	mardi 9h30-11h30
Musée Boucher de Perthes	Laurent Lombard 03 22 24 08 49	laurent.lombard@ac-amiens.fr	Mme Agathe JAGERSCHMIDT Conservateur	vendredi 9h-12h et 14-15h30
Ombelliscience	Céline Leclercq-Tricotet 03 22 95 73 97	educ@ombelliscience.fr	M Raphaël Degenne	Vendredi 8h-13h
Orchestre de Picardie	Claire Ducrocq 03 22 92 15 84	claire.ducrocq@ac-amiens.fr		mardi matin 9h00-13h00
Parc zoologique d'Amiens	Frédéric Delavière 03 22 69 61 12	frederic.delaviere@ac-amiens.fr	Mme Emilie Bardet	vendredi 9h00-12h00
Samara	Isabelle Guyot 03 22 51 82 83	isabelle-g.guyot@ac-amiens.fr	Alexandre Goldys	jeudi après-midi
Réseau arts vivants ville d'Amiens	Mirita Merckaert-Ribeiro 03.22.82.39.42	Mirita.Merckaert@ac-amiens.fr	aucun	Vendredi matin

Fiche N° 1.6 : Les textes officiels de l'EAC

Vous trouverez ci-dessous une liste de référence des textes officiels qui encadrent l'éducation artistique et culturelle aujourd'hui :

<http://eduscol.education.fr/cid49854/textes-de-reference.html>

- Code de l'éducation (article L121-6), modifié par l'article 10 de la Loi N°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 08-07-2013 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 - JO du 2 avril 2015 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=87834
- BO N°28 du 9 juillet 2015 : Parcours d'éducation artistique et culturelle : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164
- Circulaire interministérielle N°2013-073 du 03-05-2013 le parcours d'éducation artistique et culturelle : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673
- Ministère de l'EN : Guide pour la mise en œuvre du parcours d' d'éducation artistique et culturelle (Eduscol) : <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>
- Education artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information : <http://www.education.gouv.fr/cid86202/education-artistique-et-culturelle-education-aux-medias-et-a-l-information.html>
- BO N° 5 du 1^{er} février 2007 - Circulaire N°2007-022 du 22 janvier 2007 relatives aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0700135C.htm>

Fiche N° 1.7 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) suivis par la DAAC/les DSDEN

L'éducation artistique et culturelle repose avant tout sur les **enseignements obligatoires**, toutes disciplines confondues.

Des enseignements facultatifs, optionnels peuvent venir apporter une spécificité au sein d'un établissement scolaire : classes à horaires aménagés en collège, option facultative et enseignement de spécialité en lycée.

Les **dispositifs** d'éducation artistique et culturelle présents dans les établissements scolaires peuvent être :

- à l'initiative du ministère de l'éducation nationale : pilotés par la DAAC et/ou les DSDEN
- à l'initiative d'une collectivité territoriale

Ils sont dans la plupart des cas menés en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication.

Ils peuvent être interdisciplinaires ou plus ciblés dans un domaine artistique et culturel particulier.

Ces dispositifs sont complétés par des **opérations nationales** portées par différents partenaires : ministère de la culture et de la communication, associations, fondations,...

Enfin, un certain nombre de **concours et de prix** sont également présents sur le champ de l'éducation artistique et culturelle. Ils sont le plus souvent apparentés à un domaine culturel plus ciblé.

Ils peuvent être déclinés à l'échelle nationale, régionale, départementale. Ils peuvent être portés par une collectivité, une association, une fondation, une structure culturelle (musées, théâtre, ...).

Dispositifs éducation nationale	Dispositifs territoriaux	Opérations nationales	Prix et concours	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers Artistiques (AA) ○ Ateliers Scientifiques et Techniques (AST) ○ Classe à PAC (Pratique Artistique et Culturelle), ○ Activité Péri-Educative (APE) ○ Galerie d'exposition en établissements scolaires ○ Chantiers des patrimoines ○ Activité Educative des Collèges (AEC)/ Projet Educatif et Culturel (PEC) ○ Jumelage ○ Résidence d'artiste ○ Chant choral 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Du Conseil Régional ○ Des Conseils Départementaux ○ Des Pays ou communautés de commune ○ Des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lycéens et apprentis au cinéma ○ Collège au cinéma ○ Ecole en chœur ○ La classe, l'œuvre/la nuit des musées ○ Fêtes de la Science ○ ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix Goncourt des lycéens - Faites de la science (UPJV) - Prix de l'audace artistique et culturelle - Etonnants Voyageurs - Prix Renoir - Concours C.Génial 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 : c'est tout lu - 80 : en faire toute une histoire - 80 : Prix BD - 60 : prix des jeunes lecteurs

Fiche N° 1.8 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative de l'éducation nationale

Dispositifs	Textes de référence	Sites à consulter
Ateliers Artistiques (AA)	Circulaire interministérielle du 30 Mars 2001 Note de service N°2001-103 du 11/05/2001 ; BO N° 24 du 14/06/2001	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/atelier-artistique/ Eduscol : http://eduscol.education.fr/cid45602/les-ateliers-artistiques-en-college-et-en-lycee.html
Ateliers Scientifiques et Techniques (AST)	Circulaire N°2004-086 du 25/05/04 ; BO N° 22 du 03/06/04	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/atelier-scientifique-et-technique/ Eduscol : vade-mecum : mener un projet de sciences ou de technologie avec les élèves (mai 2013) : http://eduscol.education.fr/cid71812/mener-projet-sciences-technologie.html
Classe à PAC (Pratique Artistique et Culturelle)	Circulaire N°2001-104 du 14/06/2001 ; BO N° 24 du 14/06/2001	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/classe-a-projet-artistique-et-culturel/ Eduscol : http://eduscol.education.fr/cid45602/les-ateliers-artistiques-en-college-et-en-lycee.html
Activité Péri-Educative (APE)		Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/activite-peri-educative/
Galerie d'exposition en établissements scolaires	Circulaire N°2010-012 du 29/01/2010 ; BO spécial N°1 du 04/02/2010 – Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/galerie-dexposition-en-etablissement/
Chantiers des patrimoines		
Jumelage	Circulaire N°92-129 du 30/03/92	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/jumelage/
Résidence d'artiste	Circulaire N°2010-032 du 05/03/2010	Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deduction-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-de-leducation-nationale/residence-dartiste/ Charte nationale : la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artiste : http://www.education.gouv.fr/cid50781/mene1003709c.html
Chant choral	circulaire n° 2012-010 du 11 janvier 2012 circulaire n° 2011-155 du 21 septembre 2011	Développement des pratiques orchestrales à l'école : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58990 Le chant choral à l'école, au collège et au lycée : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57498

Fiche N° 1.9 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil régional de Picardie

Dispositif	Cahier des charges	Partenaires	Moyens	Pour plus de renseignements
PREP : Projet de Réussite Educatif en Picardie	<ul style="list-style-type: none"> - projet construit en partenariat avec une structure (culturelle, scientifique, sportive, de santé) - projet annuel, basé sur la pratique - un bilan est demandé en fin d'année 	Structures culturelles, associations... Rectorat	<ul style="list-style-type: none"> - C. Régional : subventionne les projets (sauf achat de matériel) - Rectorat : HSE 	Site du Conseil régional : Plateforme e-lycée Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deducation-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-territoriaux/lycees/
Parcours Découverte	<ul style="list-style-type: none"> - projet clé en Main, proposé par le C. régional (catalogue d'offres) - intervention dans l'établissement 	Structures culturelles, associations...	<ul style="list-style-type: none"> - C. Régional : subventionne les porteurs de projets (associations, compagnies, ...) 	Site du Conseil régional Plateforme e-lycée Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deducation-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-territoriaux/lycees/
Passeport Culturel	<ul style="list-style-type: none"> - participer à des sorties culturelles s'inscrivant dans le cadre d'une programmation culturelle élaborée au sein de leur établissement dans le cadre d'une commission culturelle. - donner aux jeunes picards un meilleur accès à la culture 	Structures culturelles, associations...	C. Régional	Site du Conseil régional Plateforme e-lycée Site académique : http://www.ac-amiens.fr/ouvrir-au-monde/action-culturelle/parcours-deducation-artistique-et-culturelle-peac/dispositifs-territoriaux/lycees/
Printemps de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> Projet pédagogique à élaborer à partir de la visite d'une entreprise Programme précis fin décembre 2015 Projet pédagogique à élaborer à partir de la visite d'une entreprise 	C. Régional Rectorat	Aide du C. Régional (transport)	www.printemps-industrie.picardie.fr

Fiche N° 1.10 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de l'Aisne

le CDCC : Contrat Départemental Culture Collège

Chaque élève bénéficie de ce contrat au moins 1 fois durant les 4 années de sa vie collégienne.

Il est établi pour une durée de 4 ans (de 2012-2013 à 2012-2016)

Domaines artistiques : lecture/écriture, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, patrimoine, CSTI, Théâtre, danse, musique, arts du cirque/arts de la rue

Les établissements choisissent :

- 1 ou plusieurs niveaux scolaires
- 1 ou plusieurs projets par niveau
- chaque projet : 2 classes au mini et 3 classes au maxi
- Si 1 niveau engagé : les projets doivent croiser au moins 2 domaines artistiques
- Si plusieurs niveaux engagés : choix d'un domaine artistique différent par niveau.
- Un même projet peut être reconduit pendant deux ans au maximum

Les projets sont co-construits entre l'équipe éducative et un partenaire culturel.

Eléments constitutifs :

- au moins une sortie/visite
- au moins une rencontre, incluant une initiation à la pratique
- restitution obligatoire du travail

Modalités financières :

2500 € par niveau scolaire (30,76 % par le Rectorat, 30,76 % par la DRAC, 30,76 % par le Conseil général et 7,72 % par l'établissement)

Tout dépassement est financé sur des fonds propres aux établissements.

Fiche N° 1.11 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de l'Oise

le CDDC : Contrat Départemental de Développement Culturel	
<p>Parcours culturel : rencontre entre un ou plusieurs enseignant(e)s et un partenaire culturel : construire ensemble un projet d'une année pour une classe entière (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).</p> <p>Choix du partenaire culturel libre mais celui-ci doit répondre à 2 critères : - être un acteur culturel professionnel exerçant le métier pour lequel il est sollicité (metteur en scène, plasticien, comédien, réalisateur, photographe, animateur du patrimoine, conservateur, etc) ET - être issu du territoire isarien ou limitrophe (Ile de France, Somme, Aisne, Seine maritime...)</p> <p>Parcours : doit comprendre 3 dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'expérimentation : 10 heures de pratique artistique minimum, animées par le partenaire culturel auprès du groupe classe choisi - la fréquentation des œuvres : 1 sortie culturelle au minimum en privilégiant les ressources départementales, dans la mesure des nécessités pédagogiques et artistiques du projet - la présentation du travail du partenaire culturel, à l'attention des autres classes et/ou des parents d'élèves, au sein du collège ou à proximité. <p>Domaines culturels : théâtre ; danse ; musique (du classique aux musiques actuelles) ; littérature (conte, slam, BD, etc.) ; arts visuels ; arts plastiques ; arts de la rue ; audiovisuel et cinéma ; patrimoine ; architecture ; culture scientifique et technique ; environnement.</p>	
<p>Modalités financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide octroyée est au maximum de 2000€ par parcours - Le nombre de parcours varie selon la taille de l'établissement. A titre indicatif : o Etablissement de moins de 450 élèves = 3 parcours o Etablissement de plus de 450 élèves = 4 parcours - L'instruction et validation du dossier se fait par un comité de pilotage (DSDEN, Conseil Départemental, DRAC, Rectorat) <p>Calendrier :</p> <p>Mars : envoi des appels à projet Fin juin : retour des projets Juillet : instruction des projets Septembre : avis du comité de pilotage</p>	
Prix des jeunes lecteurs de l'Oise	<p>Partenariat : DSDEN et CDDP ; Existe depuis 2008/09</p> <p>CM2 et de 6^{ème} : Lire les livres de la sélection et désigner le lauréat.</p>
Programme Jeune éco-citoyen	<p>Créé en 2006 ; Partenariat : DSDEN, ADEME – Pour les collèges publics et privés.</p> <p>Accompagner les initiatives éco-responsables, sensibiliser au DD, à l'écologie, à la maîtrise de l'énergie et à la protection de l'environnement</p> <p>Comité de pilotage : appels à projet ; collèges retenus pour 1 an (3 niveaux- Intervention=Démarche globale)</p> <p>Dotation de fonctionnement : réaliser 3 actions au choix parmi un programme proposé par les 18 partenaires (à télécharger).</p>
Travail de mémoire et d'histoire	<p>Classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Comité de pilotage : appel à candidatures annuel. Deux thèmes retenus.</p> <p>Partenaires : DSDEN, ONAC, CDDP, Souvenir Français et le Comité d'Entente des Associations issues de la Résistance et de la Déportation</p> <p>Pour chaque thème : un parcours de mémoire, un spectacle de mémoire, un voyage de mémoire, une journée de valorisation du travail des élèves en juin.</p> <p>Collèges retenus : bénéficient du parcours de mémoire, du spectacle et du voyage</p> <p>Coût du parcours (transports et visites) : pris en charge par le Conseil général. Le voyage est intégralement financé et organisé par le Conseil général. Le spectacle de mémoire est sélectionné et financé par le Conseil général.</p>

Culture + en milieu rural	Pour permettre aux enseignants une première expérience avant un engagement ultérieur dans un parcours culturel
----------------------------------	--

Fiche N° 1.12 : Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle à l'initiative du conseil départemental de la Somme

le PAC 80 : Le Parcours Artistique et Culturel pour les collégiens samariens	
<p>Permettre l'accès de tous les élèves du département à la culture, à travers des rencontres d'artistes, des visites d'expositions, des spectacles, des concerts, mais aussi par une initiation à la pratique des arts.</p> <p>Le PAC Collégiens 80 se décline en deux temps :</p> <p>NIVEAU 1 : « Les Rendez-vous culturels », actions proposées depuis la rentrée 2012</p> <p>NIVEAU 2 : « Les pratiques culturelles et artistiques », : rentrée 2013.</p> <p><u>Niveau 1</u> : sensibilisation à la culture et à l'art POUR TOUS LES ELEVES. <u>Forme</u> : rencontre avec un artiste, une œuvre, un lieu, un métier d'art. <u>Thématiques</u> : Lecture, écriture, oralité / Arts visuels (arts plastiques, photo, CAV) / Arts de l'Espace (paysage, architecture) / Arts du quotidien (arts appliqués, design)</p> <p><u>Niveau 2</u> : accéder à des pratiques culturelles et artistiques. Projets transversaux, associant plusieurs domaines, suivi par une classe et portés par un enseignant.</p> <p><u>3 axes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 h de pratique minimum assurée par des professionnels des métiers de la culture une sortie culturelle au minimum une restitution du travail 	
<p>Modalités financières :</p> <p><u>Pour le niveau 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est un forfait par élève (12, 16 ou 18 €) - complément transport par élève en fonction de la taille de la commune de l'établissement <p><u>Pour le niveau 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2500 € maximum par projet, dont 10 % pris en charge par l'établissement 22 projets sur le département, 2 projets maximum par établissement <p>Cela permet de financer : les interventions de l'artiste, les transports, le matériel dans la limite de 15% du coût total Cela ne permet pas de financer les séjours et les voyages en dehors de la Picardie, les financements de travaux, le financement de concours, de clubs, l'achat de livres.</p>	
Prix de la Bande dessinée des collégiens samariens	<p>Pilote en 2011-12 pour 4 collèges</p> <p>Proposé à tous les collèges à la rentrée 2013-14.</p> <p>Comité de pilotage : désigner les collèges retenus, suivi du projet Partenaires : association « On a marché sur la bulle », DSDEN et Rectorat, BDS, bibliothèques de proximité</p> <p>Objectifs : travail sur la lecture de l'image, du texte abstrait, spécificités du 9^{ème} art. Elections.</p> <p>Participation au festival de la BD d'Amiens (journée spéciale)</p>
Concours « C'est tout lu » et « En faire toute une histoire »	Partenaires : DSDEN, BDS

Partie 2 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : fiches information

Fiche N° 2.1 : le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) : définitions

Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015

« Le PEAC élaboré conjointement avec le ministère de la culture, *vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art, que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies. Chaque élève accomplit un parcours spécifique, fait de temps et d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, personnelles ».*

À l'École, l'éducation artistique et culturelle est à la fois une :

Education à l'art :

- acquisition par les élèves d'une véritable culture artistique, riche, diversifiée, équilibrée
- découverte des grands domaines artistiques

Education par l'art :

- formation de la personne et du citoyen : développement de la sensibilité, de la créativité, des capacités d'expression et de la faculté de juger
- accès à l'autonomie et au sens de l'initiative

L'éducation artistique et culturelle est organisée sous la forme d'un **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** (PEAC) qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

« Le PEAC est l'ensemble des **rencontres** faites, des **pratiques** expérimentées et des **connaissances** acquises par l'élève dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives

- **diversifier** et **élargir** les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine.
- **articuler** les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle
- **donner sens et cohérence** à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part ; en cela le parcours n'est pas une simple addition ni une juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disparates, mais un enrichissement progressif et continu, par exemple dans le cadre de la liaison école/collège.

Il s'appuie sur les trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères culturels – formels, historiques, esthétiques, techniques, géographiques - et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. »

Ce parcours est construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle.

Fiche N° 2.2 : Le référentiel du Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Le référentiel vise à être un ensemble d'indications pour les différents partenaires :

- personnels de l'Education Nationale et de la culture
- artistes et artisans des métiers d'art
- structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine
- collectivités territoriales
- intervenants en milieu scolaire
- associations

Il s'agit de concevoir un projet éducatif en identifiant des **grands objectifs de formation** et en précisant des **repères de progression**.

* Différents tableaux sont proposés dans le *Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015* afin de vous aider à élaborer cette réflexion

Construire le PEAC à partir de ces **grands objectifs de formation** et de ces **repères de progression** en assure **cohérence, continuité** et son inscription dans le projet de formation défini par **le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Piliers de l'éducation artistique et culturelle	Grands objectifs de formation visés tout au long du parcours d'éducation artistique et culturelle	Contribution de l'éducation artistique et culturelle au domaine du Socle *
Fréquenter (Rencontres)	<ul style="list-style-type: none"> - cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres - échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture - appréhender des œuvres et des productions artistiques - identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire 	Domaine 1 – 2 – 3 – 5
Pratiquer (Pratiques)	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production - mettre en œuvre un processus de création - concevoir et réaliser la présentation d'une production - s'intégrer dans un processus collectif - réfléchir sur sa pratique 	Domaine 1 – 2 – 3 – 4 – 5
S'approprier (Connaissances)	<ul style="list-style-type: none"> - exprimer une émotion esthétique et un jugement critique - utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel - mettre en relation différents champs de connaissances - mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre 	Domaine 1 – 3 – 5

* Un tableau est proposé au *Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015* afin de vous aider à identifier à et concevoir l'articulation entre ces grands objectifs et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Partie 3 : Mettre en place le Parcours d'éducation artistique et culturelle : Fiches action

Fiche N° 3.1 : Réaliser un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle

Repères pour élaborer un état des lieux de l'éducation artistique et culturelle au sein d'un établissement scolaire :

Volet culturel du projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier le volet dans le projet d'établissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment est-il articulé aux contrats d'objectifs et à la mise en œuvre du PEAC ?
Référent culture	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nommer le référent culture (enseignant / documentaliste / CPE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi la mission permet une réflexion sur le PEAC au sein du conseil pédagogique ?
Dispositifs d'éducation artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser toutes les actions mises en œuvre au sein de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi ces actions conjuguent les trois piliers du PEAC ? ▪ Quels élèves sont concernés et comment toucher l'ensemble des élèves ? ▪ En quoi ces actions abordent la variété des domaines EAC ▪ Comment sont abordées les liaisons école/collège et collège/lycée ? <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositifs propres à l'établissement ➤ Dispositifs liés aux collectivités territoriales ➤ Dispositifs proposés par l'éducation nationale ➤ Opérations nationales (concours, prix...)
Nature des dispositifs ou des projets	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir la nature des différents dispositifs et projets existants <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi les projets ou dispositifs identifiés relèvent-ils d'une approche : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Individuel/affinitaire ➤ De classe ➤ Disciplinaire ➤ Interdisciplinaire ➤ D'établissement ➤ Inter-établissement
Temporalité des projets	<ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer la temporalité dans laquelle ils s'inscrivent <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi la temporalité peut-elle participer à la mise en œuvre du PEAC ? ○ S'appuyer sur les actions : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ponctuelles, occasionnelles ➤ annuelles (semaine des arts, semaine banalisée pour les EPI, etc.) ➤ sur un cycle
Formation des enseignants :	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participer à des actions de formation ○ Favoriser la mise en œuvre de Formation Initiative Locale (FIL) avec une structure culturelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ En quoi les actions de formation d'éducation artistique et culturelle proposées au plan académique de formation et les Formations d'initiatives locales (FIL) peuvent-elles contribuer à une meilleure appropriation du PEAC ?

Fiche N° 3.2 : Respecter les principes pour mettre en œuvre un PEAC

Concevoir le PEAC :

S'appuyer sur les enseignements obligatoires	<p>Enseignements obligatoires : permettent de garantir les bases d'une éducation artistique et culturelle véritablement démocratique et généralisée.</p> <p>Programmes : permettent de poser les fondations d'une EAC ; garantissent les fondamentaux d'une progressivité des apprentissages, tant dans les pratiques artistiques et les repères culturels que dans la formation du spectateur</p>
Respecter le principe de cohérence	<ul style="list-style-type: none"> organiser le PEAC en cohérence avec les apprentissages et les compétences du socle de manière à créer une progression tout au long de l'année et surtout tout au long des cycles relier les objectifs et activités de chaque projet aux enseignements obligatoires ou optionnels
Respecter le principe de complémentarité	<ul style="list-style-type: none"> articuler les projets entre eux, en donnant du sens aux connaissances acquises échanger régulièrement pour mutualiser les observations entre tous les intervenants contribuer par les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) à la mise en œuvre des trois parcours (Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours avenir et Parcours citoyen).
Respecter le principe de progressivité	<ul style="list-style-type: none"> tenir compte des possibilités des élèves, en fonction de leur niveau scolaire et du contexte culturel relier les projets entre eux, en s'appuyant sur les acquis des projets réalisés pour construire les suivants
Respecter le principe de l'équilibre	<ul style="list-style-type: none"> veiller à la diversité des domaines artistiques et culturels abordés explorer ces domaines dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines instaurer un dialogue entre l'art d'hier et d'aujourd'hui

Mettre en œuvre le PEAC

Travail en équipe	<ul style="list-style-type: none"> élaborer des objectifs communs choisir un objet d'étude partagé envisager les liaisons inter-degrés
Interdisciplinarité	<ul style="list-style-type: none"> favoriser les rencontres entre disciplines autour d'un objet d'étude commun impulser des pédagogies innovantes (notamment pour les enseignements pratiques interdisciplinaires) approfondir les liaisons interclasses, inter-établissements, inter-niveaux, inter-degrés (liaison école- collège)
Partenariats extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> s'appuyer sur l'expertise du monde l'art (professionnels, œuvres, pratiques, etc.)

Fiche N° 3.3 : S'appuyer sur la démarche de projet

La **démarche de projet** est particulièrement adaptée à l'élaboration du PEAC et permet de :

- **Pour les élèves**
 - Comprendre des situations complexes, réelles, grâce à des contributions diverses
- **Pour l'équipe pédagogique**
 - Travailler les compétences complémentaires
 - Engager l'esprit d'équipe
- **Pour les pratiques pédagogiques**
 - Éluder le dispositif de cours magistral

Motiver les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • encourager les formes actives d'appropriation des savoirs • développer des stratégies éducatives innovantes afin de favoriser le goût d'entreprendre et d'innover • exploiter les outils numériques dont les jeunes disposent
Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • élaborer des situations ouvertes favorisant l'autonomie, l'initiative et le recul critique • encourager l'élève à manifester progressivement ses aspirations et ses idées • donner du sens aux apprentissages • soutenir des apprentissages complexes, dynamiques et décloisonnés par la notion de projet
Construire l'interdisciplinarité	<ul style="list-style-type: none"> • repérer des questions (entrées du programme) • définir des connaissances et des notions (contenus) • élaborer des compétences (spécifiquement disciplinaires et liées aux objectifs du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture) • s'appuyer les trois piliers du PEAC <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquenter ➤ Pratiquer ➤ S'approprier • formuler des problématiques, fondements des dispositifs proposés aux élèves
Créer des liens sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • faire participer les élèves et leurs familles à la vie de l'établissement

D'après Edgard Morin, **l'interdisciplinarité doit engager** « La communication entre les enseignants sur des objets communs que chacun peut éclairer différemment afin d'arriver à un point de vue multidimensionnel, voire complexe, de l'objet. (...) Je pense qu'on peut effectivement partir d'objets qui, une fois contextualisés, font appel nécessairement à de multiples disciplines, parce que la grande lacune de la connaissance disciplinaire, c'est qu'elle découpe arbitrairement les connexions entre les différents objets de connaissance et qu'elle tend à clore l'objet de connaissance hors de son contexte, qu'il soit social, écologique ou historique. Donc cette collaboration interdisciplinaire me semble utile ».

Edgard MORIN in *Cahiers pédagogiques* « Une collaboration qui est claire » *Croiser des disciplines, partager des savoirs*, N°521, avril 2015

Fiche N° 3.4 : Construire un projet d'éducation artistique et culturelle

Le **projet** d'éducation artistique et culturelle est une **modalité pédagogique** qui constitue **une composante du parcours d'éducation artistique et culturelle**.

Il s'inscrit dans le **volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement**.

Il peut être porté par une équipe pédagogique et éducative ou par un(e) enseignant(e).

Identifier les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> élaborer les objectifs avec l'ensemble des acteurs du projet
Dégager une problématique	<ul style="list-style-type: none"> identifier les besoins des élèves, les contraintes et ressources locales définir le cadre pédagogique : heures d'enseignement, EPI, AP, dans le cadre de dispositifs éducatifs, opérations nationales, prix et concours s'appuyer sur l'articulation des trois piliers du PEAC
Travailler en partenariat	<ul style="list-style-type: none"> choisir un partenaire construire en concertation avec le partenaire un cahier des charges afin de préciser les aspects pédagogiques, logistiques, les personnels sollicités et l'organisation globale contacter les services/personnes ressources (corps d'inspection, DAAC, DAREIC, DAN, CAST, CARDIE, services éducatifs des structures culturelles, etc.)
Organiser, planifier	<ul style="list-style-type: none"> organiser les principales étapes, l'organisation annuelle du projet, les activités à réaliser, les productions attendues. établir un contrat avec les élèves
Connaître les démarches administratives	<ul style="list-style-type: none"> établir un budget avec des sources de financement (fonds propres de l'établissement, fonds associatifs, demandes de subventions aux collectivités, mécénats, participation minimale des familles) respecter le cadre légal et juridique <ul style="list-style-type: none"> conventions de partenariat : dès que des moyens financiers sont engagés ; permet de définir la durée, le contexte de mise en œuvre, les besoins identifiés, les mises en œuvre, le bilan et l'évaluation de la convention autorisations de déplacement
Informers	<ul style="list-style-type: none"> Informers les différents acteurs de la communauté éducative : l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, l'équipe vie scolaire, les parents d'élèves
Valoriser le projet	<ul style="list-style-type: none"> envisager une restitution du projet par des réalisations concrètes soit lors d'une étape du projet, soit à la fin afin de <ul style="list-style-type: none"> permettre une reconnaissance au sein de toute la communauté éducative provoquer l'envie de monter des projets expérimenter différentes formes : conférences, portes ouvertes, expositions, spectacles, articles, comptes-rendus, films, etc. associer les différents partenaires
Associer les parents d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> favoriser la communication, les échanges avec les familles révéler aux parents les potentialités de leurs enfants transformer le rapport au savoir
Faire un bilan	<ul style="list-style-type: none"> prendre en compte l'avis des élèves valoriser autant le processus que la réalisation finale estimer la progression vers les objectifs et les résultats obtenus favoriser une évaluation formative valorisant les compétences psycho-sociales et les compétences liées aux apprentissages
Assurer un suivi de chaque élève	<ul style="list-style-type: none"> prévoir un outil de suivi : garder trace des rencontres faites, pratiques expérimentées, références acquises ne pas confondre outil de suivi et outil d'évaluation : il s'agit de valoriser le parcours accompli outil évolutif dans le temps, dans la forme. Conserver le même outil sur la durée d'un cycle. Veiller à rendre l'élève autonome face à cet outil - prise de conscience de son propre parcours ; lien avec la famille

Fiche N° 3.5 : Favoriser le partenariat

Dans tous les cas, un projet d'éducation artistique et culturelle suppose un partenariat dans la **conception autant que dans la mise en œuvre**. Le mieux est donc de s'associer en amont de manière que les deux logiques, celle de l'école et celle de la démarche artistique ou culturelle, se retrouvent dans le travail final. **L'intervenant artistique ne doit en aucun cas être cantonné à un rôle de prestataire qui viendrait suppléer l'enseignant, là où celui-ci a conscience de ne plus être compétent. Il ne vient pas assurer des cours, il ne se substitue pas à l'enseignant qui demeure responsable de ses élèves et de la conduite de sa classe. C'est sa différence qui lui permet d'ouvrir la classe à une autre démarche de rencontre avec les œuvres.**

« Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble. » Bulletin Officiel n°28 du 9 juillet 2015

Comment commencer ?	Deux solutions : 1. c'est le projet pédagogique qui définit le partenariat, la recherche du partenaire : partir des besoins de l'établissement 2. c'est le partenaire qui va induire, initier, favoriser l'élaboration du projet pédagogique
Comment trouver un partenaire ?	<ul style="list-style-type: none">- par rapport au territoire : ressources de proximité : de plus près au plus éloigné- par rapport au domaine artistique abordé : se tourner vers les services ressources (DAAC, DRAC, ...)- par rapport au cadre d'évolution choisi pour mettre en place un projet : dispositif, enseignements, concours, voyage, ...
Comment travailler avec un partenaire ?	<ul style="list-style-type: none">- bien définir les champs de compétences de chacun : le partenaire ne se substitue pas à l'enseignant, le partenaire n'assume pas les cours à la place de l'enseignant- établir un cahier des charges précis : modalités, durée, fréquence d'intervention- rédiger une convention entre le partenaire et l'établissement- faire un budget prévisionnel : prendre en compte les frais liés à l'intervention, au matériel, au déplacement
Quelle place accorder au partenaire ?	<ul style="list-style-type: none">- Le partenaire ne vient pas avec un projet clé en main- co-élaboration, co-construction
Quels objectifs se fixer ?	<ul style="list-style-type: none">- Définir avec le partenaire ce que l'enseignant cherche à atteindre, cherche à faire acquérir aux élèves
Quelles valorisations envisager ?	<ul style="list-style-type: none">- Ce que l'on cherche à atteindre peut être :<ul style="list-style-type: none">- un produit fini, une réalisation concrète,- la confrontation à un processus, une expérimentation- une simple rencontre avec ...

Fiche N° 3.6 : Construire des liens privilégiés : le jumelage

Texte de référence : circulaire N°92-129 du 30 mars 1992

Le jumelage est une convention de partenariat signée entre un établissement scolaire et une structure culturelle, qui offre le cadre d'un engagement concerté et qui s'inscrit dans la durée pour tous les acteurs impliqués.

Le développement, la diversification et la pérennisation des actions devraient permettre d'étendre les différentes pratiques artistiques et culturelles à l'ensemble de la communauté éducative.

Le jumelage permet de :

- développer et d'approfondir les actions de partenariats existantes,
- favoriser des actions diversifiées innovantes

La pérennité du jumelage sera garantie par l'inscription des actions dans le projet d'école ou d'établissement.

« Il n'y a pas de jumelage type mais des jumelages divers, de contenus et d'ampleur très différents (...), l'important étant qu'il y ait une véritable relation contractuelle entre des partenaires travaillant en complémentarité sur un projet conçu en commun et qui devra être connu du plus grand nombre .

Avec le jumelage, les pratiques de partenariat pourront :

- *Se diversifier et se multiplier*
- *Mieux s'inscrire dans la durée*
- *S'insérer dans un projet d'ensemble cohérent*
- *Devenir représentatives et symboliques de la politique artistique et culturelle menée à tous les échelons décentralisés (régions, académies, départements, villes), par l'Etat comme par les collectivités territoriales. »*

Exemples d'engagement pour le partenaire culturel	Exemples d'engagement pour l'établissement scolaire
<ul style="list-style-type: none"> - proposer des événements accessibles aux élèves et permettant un travail pédagogique - proposer des rencontres avec des équipes artistiques, des artistes, ... - proposer des tarifs préférentiels - proposer des ateliers de pratique artistique avec des professionnels, - proposer des expositions au sein de l'établissement scolaire - accueillir des élèves dans le cadre de visites autour des métiers - aider les équipes pédagogiques dans leur travail de sensibilisation aux arts : conceptions de dossiers pédagogiques, interventions de médiateurs dans les classes pour préparer des visites - aider les équipes à construire un parcours culturel cohérent, sur un temps long - aider à constituer dans le CDI un lieu de ressources pour les élèves et les adultes : aider à la constitution d'un fond documentaire, prêts de visuels, d'affiches - faciliter la fréquentation des élèves de façon autonome : laisser passer individuel - organiser au sein de l'institution culturelle des temps forts : une présentation des travaux des élèves, la semaine du jumelage, la journée du jumelage. S'appuyer sur le dispositif « la classe l'œuvre » dans le cadre de la Nuit des musées. - mettre en place des journées de formation à destination des enseignants. - organiser au sein de l'institution culturelle l'épreuve orale d'Histoire des arts - délocaliser l'organisation du Conseil d'administration dans l'institution culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la diffusion des actualités du partenaire au sein de la communauté éducative et plus largement des familles - organiser et accueillir la venue des médiateurs pour une présentation de saison - accueillir la venue d'artistes, de professionnels de la culture dans les meilleures conditions (repas, mise à disposition de matériel, ...) - accueillir des expositions : matériel, mise à disposition de personnel pour aider à l'installation, espace privilégié permettant une véritable mise en valeur - faciliter les sorties des élèves (temps scolaire et hors temps scolaire) - faciliter et accompagner la mise en place de formation d'initiative locale

NB : Cette liste n'est pas exhaustive